



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 27 septembre 2011

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 27 septembre 2011.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

- **adopté l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2012, tel que présenté par la Municipalité et annexé au préavis n° 18/2011 du 22 août 2011;**
- **approuvé la participation de la commune d'Epalinges à la constitution de la région de protection civile du district de Lausanne**

b) Décisions susceptibles de référendum

aucun

c) Autres décisions

- **nommé les membres et membres suppléants de la commission municipale des naturalisations.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **la motion déposée par la Conseillère Olimpia Perroud intitulée "un pas écologique vers le numérique";**
- **la motion déposée par la Conseillère Mary Pittet et le Conseiller Erich Dürst, pour les Verts d'Epalinges, demandant la création d'un plan de la mobilité à Epalinges;**
- **l'interpellation déposée par la Conseillère Brigitte Crottaz, demandant la reconduction, sur une durée indéterminée (sans limite dans le temps), de l'aide communale de CHF 300.-- pour l'acquisition de vélos électriques.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 28 septembre 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Maurice Mischler



Le Secrétaire :


Alexandre Good